

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 31 janvier 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DAE 47** Subvention (20.000 euros) et convention avec La Mutuelle Des Etudiants (LMDE).

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros est accordée à La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) (SIMPA 185354 / 2016-00565), dont le siège social est au 19, rue Blanche 75009 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 235, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**